



Toutes Formations CACES®

CACES®

Cariste

R 389

Public

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur à conducteur porté.

Conditions d'accès

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelle, auditive et psychotechnique) compatibles avec la profession.

Durée

A définir avec le centre HAKO FORMATION suivant l'expérience du stagiaire et nombre de catégories concernées.

Objectifs

Etre capable de conduire en toute sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Programme

Théorique

Module 1 : La REGLEMENTATION et les TEXTES de la SECURITE SOCIALE

- Les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle :
INSPECTION DU TRAVAIL
SERVICE PREVENTION DES CRAM
MEDECINE DU TRAVAIL
CONTROLE TECHNIQUE
- Les responsabilités pénales encourues par le conducteur de chariot élévateur mettant en jeu sa sécurité et/ou celle d'autrui.
- Les conditions requises pour utiliser un chariot élévateur (formation, conditions délivrance de l'autorisation de conduite, conditions d'emploi des équipements de protection individuelle).
- Les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, protocole de sécurité, plan de circulation).
- Les cas dans lesquels le conducteur doit se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour lui ou pour des tiers.

Module 2 : CLASSIFICATION et TECHNOLOGIE

- Les principales catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et leurs limites d'utilisation.
- Les principaux éléments de l'ensemble élévateur, du circuit hydraulique, du système fournissant l'énergie de traction.
- Les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.
- Les vérifications et les opérations de maintenance d'un chariot.



Toutes Formations CACES®

CACES®

Cariste

R 389

Module 3 : SECURITE

- L'étude statistique des accidents graves survenus avec les chariots élévateurs.
- Les différents dispositifs de protection du conducteur dont est équipé le chariot.
- La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation routière.
- Les risques liés à la mise en œuvre des différents carburants et des équipements électriques dont est doté le chariot.
- Les produits dangereux par leurs étiquettes et les réserves liées à leur manutention.
- Le bon usage des informations contenues dans un plan de circulation.
- Les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.

Pratique

- les opérations de manutentions prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur
- vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
- la plaque de charge, vérification que le chariot à disposition est adapté aux caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention,
- les opérations et vérifications de prise et fin de poste,
- circulation en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant ou arrière, en virage y compris avec une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné si nécessaire,
- arrêter le chariot en sécurité,
- effectuer les opérations de maintenance de son ressort,
- rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées. et suivant la catégorie du chariot :
- prendre et déposer une charge au sol,
- effectuer une mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier,
- effectuer un gerbage et un dégerbage en pile,
- assurer depuis le sol, le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque,
- assurer à partir d'un quai le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière
- effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse.

Validation

Nous délivrons un CACES®, Certificat d'Aptitude à la conduite en Sécurité, selon la recommandation R389, catégories 1-2-3-4-5-6.
Le CACES® est valable 5 ans. Le conducteur de chariot doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation tous les 5 ans.

Planification

Stages « INTRA » sur site entreprise ou « INTER » sur nos sites
Planning de stages établi à l'année sur nos sites (nous consulter)
VILLENEUVE LE ROI (94) ou VAUX LE PENIL MELUN (77)

Tarifcation

Suivant expérience et nombre de catégories (nous consulter)

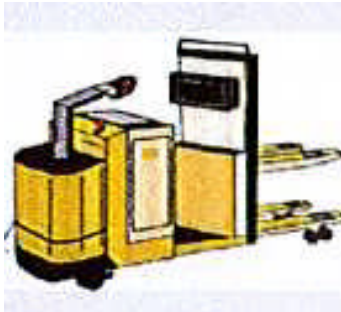


Toutes Formations CACES®

CACES® Cariste

R 389

LES DIFFERENTES CATEGORIES DE CHARIOTS AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE



Catégorie 1 Chariots transpalettes à conducteur porté
Hauteur d'élévation < 1 m



Catégorie 2 Chariots tracteurs et
Plateau porteur de capacité inférieure à < 6 T



Catégorie 3 Chariots élévateurs en porte à faux
Inférieure ou égale à 6 T



Catégorie 4 Chariots élévateurs en porte à faux
De capacité supérieure à 6 T



Catégorie 5
Chariots élévateurs à mât rétractable

Catégorie 6 Conduite de chariot hors production
Maintenance, entretien livraison